

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 05 MARS 2008

Le Mercredi 05 mars 2008, le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Volvic sous la présidence de M. Jean LAURENCY, Maire.

Etaient présents : M. Jean LAURENCY – M. Michel LEBRE – M. Marcel SALIN – Mme Françoise RIGOULET – M. Jean-Claude VACHER – Mme Françoise DOSSAT – Mme Colette DESJOURS – Mme Hortense BARBEIRO – Mme Bernadette LANTUEJOUL – M. Bernard MARTEL – M. Christophe VIEIRA – Mme Caroline JARLIER – Mme Pascale MALTERRE – Mme Nicole BROSSON – M. Jean-Bernard MALET – M. Jacques BILLON – M. Jacques COURTEJAIRE – Mme Michelle SUCHEYRE – M. Philippe LAVABRE – Mme Michelle BOURDIER

Etaient représentés :

M. Christian BOUDEAUD donne procuration à Mme Colette DESJOURS
Mme Guylaine PINON donne procuration à Mme Hortense MAGOT

Etaient absents - excusés : M. BOUTY Gilles - M. CHEVALIER Claude –Mme GOURCY Danielle - Mme PEYRIND Yvette – M. DE PINHO Michel -

M. SALIN Marcel est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que le compte rendu de la séance précédente du conseil municipal du 29 février 2008 sera adressé par courrier aux conseillers. Ceux-ci seront invités à venir signer le registre en Mairie.

Le conseil municipal accepte de rajouter le dossier suivant à l'ordre du jour du présent conseil :
- Ecole de musique : avenant lot 1 – gros œuvre

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

CENTRE AQUATIQUE

Validation du programme technique :

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes du programme :

1. la totalité des aménagements compris dans l'esquisse remise et retenu lors du jury de concours
2. l'adaptation au site et les fondations profondes
3. le parking
4. la chaufferie bois
5. les bassins inox
6. les aménagements nécessaires à l'obtention du label tourisme et handicap hormis le toboggan constituant le programme de base à ce jour.

Une première étude de sol sommaire a montré que le site ne présentait pas d'inconvénients majeurs. Après avoir retenu la maîtrise d'œuvre, le Cabinet Chabanne, les bureaux d'études associés ont demandé les études de sol spécifiques à la construction d'une piscine.

La qualité insuffisante du sol a été révélée et impose de réaliser des fondations spéciales (pieux) dont le coût est estimé à 700 000 € HT.

Le volet environnemental a également été pris en compte et différentes options ont été envisagées :

- panneaux solaires
- chaufferie bois
- bassin inox

Après visite de sites en France et à l'étranger, où cette technicité est employée depuis déjà 37 ans, il est apparu très opportun au groupe de travail de retenir la solution « bassin inox » pour les raisons suivantes :

- Etat de surface plus lisse, pas ou peu de zones poreuses à l'origine du développement des algues et bactéries nettoyage plus facile. Economies en matière de produit de traitement
- Etanchéité (accepte bien les différences de T° notamment sur les bassins extérieurs)
- Rapidité de mise en œuvre
- Longévité
- Recyclable en terme de développement durable
- Facilités de reprises en sous œuvre pour une éventuelle extension

Certes, si cela permettra une maîtrise des dépenses d'exploitation, l'investissement implique un coût supplémentaire estimé à 630 000 € HT.

L'option de retenir la chaufferie bois a été validée pour des raisons d'économie d'énergie et des dépenses de fonctionnement réduites.

Le surcoût s'élève à 400 000 € HT subventionné à environ 220 000 €.

Le montant de l'avant-projet définitif (APD) sera donc arrêté à 6 170 000 € HT, avec l'actualisation des prix en valeur Mo novembre 2007.

La consultation des entreprises sur appel d'offres ouvert européen conduite par le Cabinet Chabanne portera en tranche ferme sur le programme de base, les fondations spéciales, les bassins inox et la chaufferie bois.

Une tranche conditionnelle comportera le bassin nordique. Celui-ci estimé à 330 000 € HT pourra être retenu si les résultats de l'appel d'offre rentrent dans l'enveloppe financière fixée.

Le maître d'œuvre inclura dans le dossier de consultation une clause permettant aux entreprises de proposer des variantes afin d'optimiser les propositions de chaque lot.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à la majorité (Pour : 21 – Abstention : 1 M.Courtejaire)

- arrête le programme technique valant APD tel que détaillé ci-dessus pour un montant de 6 500 000 € HT si la tranche conditionnelle est affirmée ou 6 170 000 € HT dans le cas contraire avec un taux de rémunération définitif mission de base + EXE partielle (fluides+synt+DQE) à 14,40 %.
- La lagune de jeux reste en option.
- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier.

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre du centre aquatique a été validé par la Commission d'Appel d'Offres du 05 mars 2008 :

Montant initial du marché : 637 038 € HT

Montant de l'avenant : 251 442 € HT

Montant du marché final : 888 480 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (Pour : 21 – Abstention : 1 M.Courtejaire):

- valide l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier.

Budget Centre Aquatique : ouverture de crédits

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédits suivante :

Dépenses

c/2313 : travaux 910 000 €

Recettes

c/131 : participation communale : 610 000 €

c/13 : subvention : 300 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (Pour : 21 – Abstention : 1 M.Courtejaire) :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'ouverture de crédit ci-dessus exposée
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier

ECOLE DE MUSIQUE

Avenant lot 1 – Gros œuvre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'avenant suivant a été validé par la Commission d'Appel d'Offres du 10 janvier 2008 :

- Avenant n° 01- lot 01 – gros œuvre
Objet : réalisation d'un mur de soutènement
Montant initial du marché : 126 385,83 € HT
Travaux en plus : 7 250,00 € HT
Montant final du marché : 133 635,83 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (Pour : 21 – Abstention : 1 M.Courtejaire) :

- valide le choix de la commission d'appel d'offres
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-dessus exposé
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier.

INFORMATION

M. LEBRE informe le conseil municipal que le SYMTRU a été dissolu lors d'un conseil syndical du 04 mars 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et clos la séance.

Le Maire,
Jean LAURENCY